Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_261_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-261-2025

Objet : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bretagne – Soirée d'Excellence de l'Artisanat 2025- subvention

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Sylvie GUIGNARD pouvoir à Joël BATARD, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Mickaël COSSON, Annie GUENNOU, Catherine MARCHESIN, Annie SIMON

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 54
Nombre de votants : 76

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_261_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-261-2025

Rapporteur : Monsieur Hervé GUIHARD

Objet : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bretagne – Soirée d'Excellence de l'Artisanat 2025- subvention

EXPOSE DES MOTIFS

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bretagne (CMA Bretagne) – Délégation des Côtes d'Armor – organise chaque année la Soirée d'Excellence de l'Artisanat, un évènement visant à valoriser les savoir-faire, le dynamisme et l'engagement des artisans du territoire costarmoricain.

Cette manifestation, en présence de nombreux représentants du monde économique, des institutions locales et des artisans des territoires de Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération, constitue un temps fort pour la promotion de l'artisanat local, en mettant à l'honneur les entreprises artisanales exerçant depuis plus de 30 ans leur activité, ainsi que les Maîtres d'apprentissage et les apprentis au parcours particulièrement remarquable.

Par cette initiative, la CMA Bretagne souhaite promouvoir l'excellence artisanale, la transmission des savoirs et l'engagement professionnel qui contribuent à la vitalité économique et sociale du territoire.

L'évènement d'un budget prévisionnel de 10 000€ est financé par la CRMA, un partenaire privé et Leff Armor Communauté.

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement économique local et à la valorisation des filières artisanales, Saint-Brieuc Armor Agglomération a été sollicitée par la CMA Bretagne pour un soutien financier à l'organisation de l'édition 2025 à hauteur de 1 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cet évènement pour la mise en lumière des entreprises artisanales du territoire et de la complémentarité avec les actions conduites par l'agglomération en faveur de l'artisanat, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bretagne – Délégation des Côtes d'Armor.

Il vous est proposé si ces dispositions recueillent votre agrément de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_261_2025-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU la stratégie de développement économique et de l'emploi adoptée le 29 juin 2023 (DB - 145 - 2023) ;

VU l'avis de la Commission Politiques Économiques, Insertion Professionnelle, Tourisme, Politiques de la Mer, Enseignement Supérieur Recherche Innovation en date du 2 décembre 2025 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 4 décembre 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE de participer financièrement à hauteur de 1 000 € net maximum à l'édition 2025 de la soirée d'Excellence de l'artisanat organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bretagne à Chatelaudren.

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal.

DIT que le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Présents : 54	Pouvoirs : 22	Total : 76	Exprimés : 76
Voix Pour : 76	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON